



Groupe de négociation de l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI)

Groupe de rédaction No.2 sur certains sujets relatifs au traitement des investisseurs et des investissements (avant/après établissement)

COMPTE RENDU SUCCINCT

Réunion des 11-13 mars 1996

GROUPE DE RÉDACTION N° 2 SUR CERTAINS SUJETS RELATIFS AU TRAITEMENT DES INVESTISSEURS ET DE L'INVESTISSEMENT (AVANT/APRÈS ÉTABLISSEMENT)

COMPTE RENDU SUCCINCT

11-13 mars 1996

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Groupe de rédaction adopte l'ordre du jour [DAFFE/MAI/DG2/A(96)1].

2. Approbation du compte rendu succinct de la réunion des 22-24 janvier 1996.

Le Groupe de rédaction approuve le compte rendu succinct [DAFFE/MAI/DG2/M(95)2].

3. Traitement national, non-discrimination/NPF et transparence

Le Groupe de rédaction :

- Reprend son examen du projet d'articles sur le traitement des investisseurs/des investissements et sur la transparence, à partir de la note révisée du Président [DAFFE/MAI/DG2(95)1/REV2] ;
- Prend note des commentaires formulés par les délégations, et notamment de nouvelles propositions relatives à un projet d'articles sur les contrôles, formalités et obligations d'information ;
- Met au point ses propositions et ses commentaires pour le projet d'articles et décide qu'ils figureront dans le premier rapport du Groupe de rédaction au Groupe de négociation, pour examen à sa réunion des 14 et 15 mars 1996, conformément au paragraphe 5 du mandat du Groupe de rédaction. [Ce rapport sur le "Traitement des investisseurs et des investissements" a depuis lors été diffusé sous la cote DAFPE/MAI/DG2(96)2].

4. Exceptions générales

Le Groupe de rédaction :

- Reprend l'examen du projet d'article sur les exceptions générales, à partir de la note révisée du Président [DAFFE/MAI/DG2(95)2/REV1] ;
- Met au point sa proposition et ses commentaires pour ce projet d'article et décide également qu'ils figureront dans le premier rapport du Groupe de rédaction au Groupe de négociation (voir le point 3 ci-dessus).

5. Statu quo, démantèlement et établissement des réserves spécifiques par pays

Le Groupe de rédaction :

- Reprend son examen des mécanismes de l'AMI pour le statu quo, le démantèlement et l'établissement des réserves spécifiques par pays, à partir de la note révisée du Président [DAFFE/MAI/DG2(95)3/REV1] ;
- Met au point ses propositions à ce sujet et décide qu'elles figureront dans son premier rapport au Groupe de négociation (voir le point 3 ci-dessus).

6. Définition de l'investisseur et de l'investissement

Le Groupe de rédaction :

- A eu un débat général sur le projet de dispositions de l'AMI concernant la définition de l'investisseur et de l'investissement, à partir de la note du Président [DAFFE/MAI/DG2(96)1] et de contributions écrites des pays Membres [DAFFE/MAI/RD(96)2, DAFPE/MAI/RD(96)8 et DAFPE/MAI/DG2/RD(96)4] ;
- Invite les délégations à soumettre au sujet de ces propositions des contributions écrites reprenant notamment les commentaires formulés oralement lors de la réunion ;
- Décide d'examiner à sa prochaine réunion une note révisée du Président, en vue de soumettre des propositions rédactionnelles et des commentaires à ce sujet au Groupe de négociation lors de sa réunion d'avril 1996, conformément aux paragraphes 4 et 5 du mandat du Groupe de rédaction.